


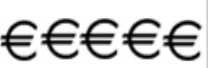



2 Fiches démarches

2.1 Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques

2.1.1 Conférence de citoyens

Démarche « Conférence de citoyens »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Echantillon diversifié	 Présentiel	 1 mois et plus	 90 000€ et plus	 10 à 30
Objectif opérationnel	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe.			
Présentation de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Une conférence de citoyens est un outil de démocratie participative créé au Danemark dans les années 1980 par le Danish Board of Technology et importé en France à la fin des années 1990. • L'appellation internationale de cette démarche est "conférence de consensus"¹. La méthode employée peut varier selon les pays. • La conférence de citoyens s'applique à une question de société controversée à caractère scientifique ou technique, en amont d'une décision, afin d'alimenter la réflexion publique sur ce sujet. • Les citoyens sont formés sur le sujet par des experts, et fournissent ainsi un avis éclairé construit collectivement qui vient appuyer la décision publique et limite les contestations. 			
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation <ul style="list-style-type: none"> ○ La conférence de citoyens débute par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de définir et de décliner la problématique pour structurer le débat, puis de recruter le panel de citoyens et de formateurs. ○ Afin de refléter au mieux la diversité de la population française et la variété des points de vue, 15 à 20 citoyens sont soit tirés au sort (exemple : listes électorales, annuaire téléphonique), soit sélectionnés par un organisme spécialisé chargé de la constitution d'un panel représentatif de la diversité de la population ○ Les experts et témoins auditionnés dans le cadre de la conférence de citoyens sont sélectionnés par les organisateurs pour une partie, et par les citoyens eux-mêmes pour l'autre. Le comité de pilotage s'assure qu'une diversité de points de vue est présentée aux citoyens. ○ L'animation de la conférence est confiée à un facilitateur chargé d'assurer la neutralité des débats, la montée en compétences des citoyens et la participation de tous. Il peut par exemple rédiger un compte rendu des échanges pour rappeler les informations collectées et tracer les décisions 			

¹ Le terme conférence de consensus recouvre en France un périmètre de concertation plus précis, n'associant pas les citoyens. Il désigne des conférences réunissant des experts, afin qu'ils formulent un avis sur l'évolution d'une politique publique, éventuellement suite à un débat public en séance plénière. Les conférences de consensus ont beaucoup été utilisées dans le domaine de la santé dans les années 2000, principalement par la Haute Autorité de Santé. Elles ont également trouvé des applications au ministère de la Justice (exemple : Conférence de consensus sur la prévention de la récidive organisée en 2013). Associant experts et société civile organisée, elles ne font pas partie du périmètre de la cartographie.

Démarche « Conférence de citoyens »	
	<p>prises, suivre le temps de paroles, animer des temps de questions / réponses ou la phase de rédaction de l'avis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déroulement <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase de présentation, de formation et de discussion autour des questions clés (2 week-ends). Les citoyens se réunissent avec le facilitateur afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se présenter et créer un esprit de groupe ▪ S'imprégner de la méthodologie présentée par les organisateurs ou le facilitateur et des règles de fonctionnement (conditions de participation, règles du débat etc.) ▪ Définir les experts à auditionner et qui seront invités par le comité de pilotage ○ Phase d'échanges et de débats avec les experts. Les citoyens auditionnent les experts, leur soumettent leurs questions, échangent et débattent avec eux. Cette phase est normalement ouverte au grand public, mais l'organisateur peut faire le choix qu'elle se déroule à huis clos. ○ Phase de délibération et de remise d'un rapport. Les citoyens se retrouvent à nouveau afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire une synthèse des échanges, identifier des résultats et des propositions. ▪ Rédiger à huis clos un avis citoyen comprenant l'état des réflexions sur le sujet et le cas échéant des recommandations. Celui-ci fait l'objet d'une restitution publique.
Contribution du SGMAP	<ul style="list-style-type: none"> • Le SGMAP n'a pas contribué à des conférences de citoyens sur la période 2012 □ 2016. Il a cependant décliné ce format en développant la méthodologie des « ateliers citoyens » (cf. fiche dédiée).
Illustrations	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité National Consultatif d'Ethique a organisé en 2013 une Conférence de citoyens sur la fin de vie. Pour la sélection des citoyens, il a été fait appel à un prestataire externe afin d'assurer la représentativité du panel. L'avis formulé par la conférence de citoyens est cité à plusieurs reprises dans le rapport parlementaire ayant débouché sur la Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur
Avantages de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approfondissement des connaissances des citoyens grâce à l'affrontement d'avis opposés sur les questions soulevées. ✓ Valeur ajoutée de la contribution dans le débat public grâce à la formation proposée par les experts. ✓ Fort impact des conclusions citoyennes considérées comme neutres et désintéressées par rapport à celles qui auraient été proposées par un expert ou un élu. ✓ Renforcement de la cohésion citoyenne pour les participants.
Facteurs clés de succès	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodologie structurée et mobilisation de compétences, notamment pour l'animation. ✓ Formation d'un groupe « soudé » de citoyens. ✓ Appel à des citoyens profanes (non experts de leur sujet) et non engagés (ni élus, présidents de fédération, d'association, etc.), représentatifs de la diversité de la population ✓ Briefing des experts afin qu'ils adaptent leur discours aux citoyens. ✓ Taille critique du panel (15 □ 20 citoyens) afin de faciliter le dialogue.
Précautions et risques	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Neutralité : un risque lié à l'information reçue par les citoyens ou à l'influence de la question posée. ✗ Opacité des échanges : le langage des experts jugé trop complexe peut parfois aller à l'encontre de la bonne information des citoyens. ✗ Représentativité du panel : un faible nombre de citoyens mobilisés sur la démarche.